



Règlement des cours

Gestionnaire en intendance CFC



CENTRE DE COMPÉTENCES DES MÉTIERS DE L'INTENDANCE
PLACE DE L'EGLISE 8 – 1232 CONFIGNON

Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte

Le règlement des cours

Le règlement interne des lieux de formation s'ajoute au présent règlement.



Les cours ont lieu de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30
La ponctualité est exigée
En cas de retard et/ou d'absence l'annoncer au 079 175 31 80 le plus rapidement possible
Compléter et transmettre le document « avis d'absence »



Pendant la journée de cours la personne en formation s'engage à ne pas consommer d'alcool ou de produits illicites
Le repas de midi et les pauses sont à la charge de la personne en formation



L'utilisation du téléphone portable n'est pas admise pendant les périodes de cours
Si appel urgent, prière d'aviser le formateur



On respecte ses collègues et ses formateurs
La confidentialité et le droit de réserve sont de rigueur



Les supports de cours, le journal de bord ainsi que les documents demandés par les formateurs sont pris à chaque cours



Pour valider le module et accéder à l'évaluation, un taux de présence de 80% au minimum est nécessaire



Toute dérive à la bonne marche du cours est signalée à la direction du Centre de Compétences des Métiers de l'Intendance

Pour les cours pratiques des domaines de compétences opérationnelles A, B, C et D, la personne en formation doit porter la tenue professionnelle exigée par la profession.

La personne en formation qui vient en cours sans sa tenue professionnelle ne peut intégrer le cours pratique pour des raisons de sécurité et d'hygiène. Les périodes de cours manquées sont comptabilisées comme « absence non excusée ».

La tenue professionnelle

- doit être adaptée au domaine de compétences opérationnelles
- ne se porte que lors des cours pratiques
- la couleur de la tenue est libre, excepté en restauration

L'apparence

- pour les cours théoriques une tenue discrète est souhaitée
- les cheveux longs sont attachés. Pour le domaine de compétences opérationnelles D (cuisine), le port d'un calot ou d'une charlotte est obligatoire
- pour les domaines de compétences opérationnelles B, C et D (nettoyage, lingerie, cuisine), les bijoux et les piercings sont proscrits
- pour le module A (service), les bijoux discrets sont autorisés. Les piercings sont interdits
- le maquillage est discret
- le vernis à ongle est interdit en cuisine mais autorisé dans les autres domaines s'il est transparent
- aucun signe religieux n'est apparent

Les locaux

Les locaux, le mobilier, les équipements et le matériel mis à disposition doivent être utilisés avec soin. Les règles de sécurité, d'utilisation, d'entretien et d'hygiène doivent être respectées. Tous les dégâts constatés par les formateurs sont facturés.

Les tenues professionnelles pour les cours pratiques

La tenue professionnelle est adaptée et apportée par la personne en formation.

Domaine	Chaussures	Tenue
<p>Composition, préparation et distribution de menus</p> <p>Domaine de compétences opérationnelles D</p> <p>Toque / calot / charlotte Veste de cuisine Pantalon de cuisine Chaussures de sécurité</p>	 	
<p>Nettoyage et aménagement de locaux et d'équipements</p> <p>Réalisation des travaux du circuit du linge</p> <p>Domaines de compétences opérationnelles B + C</p> <p>Polo Tablier / tunique / blouse Pantalon de travail (pas de jeans) Chaussures de sécurité</p>	 	
<p>Accueil, conseil et service aux clients</p> <p>Domaine de compétences opérationnelles A</p> <p>Blouse ou chemise blanche Jupe ou pantalon de ville, noir Chaussures silencieuses avec semelles antidérapantes et talons de 3 cm maximum</p>	 	 